Image not found or type unknown

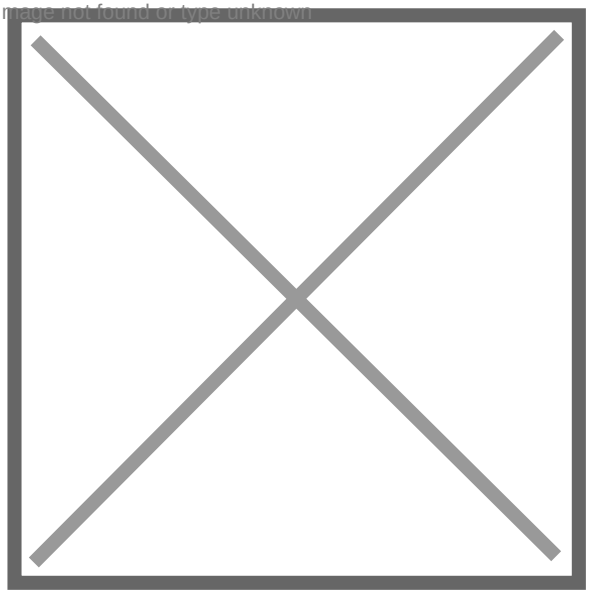

Demande d information urgent

Par **farah**, le **20/11/2007** à **15:05**

est ce que la loi de ragroupement familial est rétroactif? on a déposé un dossier de regroupement familial novembre2006 et aprés 4 mois d attente on reçu une lettre de refus. le motif l appartement est petite on a que 19.5 m2 mais la loi avant était 16m2. urgent urgent.....

Par **Emmanuelle CERF**, le **21/11/2007** à **11:08**

Madame,
J'ai bien pris connaissance de votre demande.
Sachez que vous pouvez déposer un recours contre la décision de refus de regroupement familial.
C'est pourquoi, si vous résidez en région parisienne, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet et ce, afin de convenir d'un rendez-vous.
Vous pourrez alors m'exposer clairement votre situation actuelle pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra.
Cordialement.

Emmanuelle CERF
Avocat au Barreau de Paris
62 rue de Caumartin - 75009 Paris
Tel. 01 46 08 41 93
Mob. 06 16 68 32 70
www.avocat-cerf.com

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés